



CONSERVATOIRE  
du Val de Seine

## LE REGLEMENT DES ETUDES



## **PREAMBULE**

Le Conservatoire du Val de Seine, est un établissement Intercommunal classé par l'état, spécialisé dans l'enseignement artistique de la Musique, de la Danse et du Théâtre.

Il a pour mission la sensibilisation et l'accès à l'apprentissage et aux pratiques artistiques, associés à la diffusion et à la création.

Il est parti prenante de la politique culturelle des collectivités qui le composent.

Sa mission de service public en fait un pôle ressources et un générateur de liens avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Conservatoire est placé pédagogiquement sous la tutelle de l'Etat, représenté par le Ministère de la Culture et de la Communication.

## **PRESENTATION**

Le règlement des études du Conservatoire du Val de Seine est rédigé par le Conseil Pédagogique, sous la responsabilité du Directeur et est soumis pour avis, au Conseil Syndical.

Ce règlement fixe les modalités du fonctionnement pédagogique du Conservatoire du Val de Seine en complément du règlement intérieur.

Sa mise à jour est effectuée sur décision du Conseil Pédagogique dès que le besoin s'en fait sentir.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le Ministère de Tutelle :

- . La charte de l'enseignement artistique spécialisé
- . Le Schéma directeur de l'orientation pédagogique, Musique et Danse.

Il est à disposition de toute personne auprès du secrétariat.

L'organisation pédagogique se fait en cycles.

Les différents cycles, la phase de découverte (éveil, initiation) qui les précède, ainsi que les modalités d'évaluation sont décrits ci-après pour :

- l'enseignement de la Musique
- l'enseignement de la Danse

## LES ÉTUDES MUSICALES

En préambule du futur parcours musical et/ou chorégraphique, le Conservatoire du Val de Seine propose un cycle de découverte :

- Eveil Musique et Mouvement pour les enfants de 5 ans (ou grande section de maternelle)
- Initiation Musique et Mouvement pour les enfants de 6 ans (classe de Cours Préparatoire)

Cette phase de découverte, organisée en séances collectives de 10 enfants environ, et d'une durée d'une hebdomadaire, permet aux jeunes enfants d'accéder à une première pratique artistique essentiellement basée sur le travail sensoriel.

Cette phase de découverte précédant la pratique instrumentale et/ou chorégraphique permet aux jeunes enfants d'accéder à une première pratique artistique essentiellement basée sur le travail sensoriel. Sans constituer un passage obligatoire pour l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, elle contribue à l'ouverture des perceptions et à la naissance du sens artistique et de la créativité. Il s'agit de permettre à l'enfant de ressentir et de vivre la musique et la danse par une approche associant le corps, le chant, le rythme et l'écoute.

	<b>DURÉE</b>	<b>AGE</b>	<b>TEMPS DE COURS</b>
<b>EVEIL</b>	1 an	5 ans Grande Section Maternelle	1 heure hebdomadaire
<b>INITIATION</b>	1 an	6 ans Cours Préparatoire	1 heure hebdomadaire + Parcours Découverte (*)

. Auditions et concerts.

(\*) Parcours Découverte : Visite organisée, permettant une approche approfondie de chaque classe instrumentale. Ce parcours et le carnet de découverte des instruments qui l'accompagnent seront des éléments importants lors du choix de l'instrument.

# ENSEIGNEMENT MUSICAL

**Le Conservatoire dispense une formation musicale globale composée de plusieurs matières spécifiques et complémentaires non divisibles. Le suivi de l'ensemble de ces matières est obligatoire pour tous les élèves de l'établissement.**

## LA FORMATION MUSICALE (F.M)

Discipline de base, la formation musicale (F.M.) vise principalement la formation de l'oreille (construction et développement du sens de l'écoute), l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'acquisition d'une culture musicale de base ainsi que d'une technique solfégique permettent l'autonomie nécessaire à la pratique musicale.

## LA FORMATION INSTRUMENTALE ET/OU VOCALE

Elle fait l'objet de cours hebdomadaires individuels ou en petits groupes.

L'apprentissage instrumental vise l'acquisition d'un savoir faire technique motivé en permanence par l'interprétation, la découverte et la maîtrise d'un répertoire ouvert aux genres et styles les plus variés possibles.

Disciplines enseignées :      violon - violon alto - violoncelle - contrebasse  
guitare classique - piano - clavecin - accordéon  
flûte traversière - hautbois - clarinette - saxophone  
trompette - cor - trombone - tuba  
percussions - batterie - chant lyrique  
guitare électrique - basse électrique - clavier  
chant musiques actuelles

## LES PRATIQUES COLLECTIVES (instrumentales ou vocales)

La pratique collective constitue à la fois une finalité et un complément à la formation instrumentale/vocale et à la formation musicale. Elle permet une mise en pratique en collectif des acquisitions des autres matières dans un contexte social et musical vivant.

Discipline irremplaçable quant au développement du sens de l'écoute, la pratique d'ensemble contribue par sa convivialité et la dynamique de groupe à maintenir et accroître la motivation.

Moyen privilégié de découverte de répertoires riches et variés, elle donne l'occasion d'inscrire sa pratique dans des projets ou réalisations artistiques.

Ateliers :      Jazz Improvisation - Musiques Amplifiées  
Orchestre :    Cordes Junior - Chambre - Vents Junior - Harmonie  
Ensembles :    Violoncelles - Guitare - Cuivres - Musiques Klezmer  
Chorales :     Choeur Gospel - Ensemble vocal

## LE CURSUS DES ETUDES MUSICALES

Le cursus des études musicales comporte 3 phases d'études (les cycles) qui se définissent par des objectifs spécifiques et permettent à chacun de progresser à son rythme.

Un cycle est une période généralement pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis.

Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences dont la cohérence sera évaluée à l'issue de la période établie.

### LE 1<sup>ER</sup> CYCLE - MUSIQUE

Le 1<sup>er</sup> cycle pose les bases d'une pratique artistique et constitue une période d'expérimentation au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et son appétence pour la musique.

Il doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible, en éveillant les sens tout en développant la culture du son.

L'élève acquiert progressivement des savoirs faire et une technique en lien avec un comportement social ou l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doivent lui permettre de s'épanouir harmonieusement.

Pendant son 1<sup>er</sup> cycle, il acquiert également les outils d'une méthode en vue d'une autonomie.

L'âge minimum d'accès à ce cycle est de 7 ans (ou élève scolarisé en CE1). Sa durée est comprise entre 3 et 5 ans et la durée hebdomadaire des cours est comprise entre 2h30 et 5h /semaine dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel.

La pratique collective, vocale et instrumentale, constitue un élément important de l'apprentissage. Elle est choisie par l'élève sur proposition de l'équipe pédagogique.

La chorale est une pratique réservée pour les élèves instrumentistes durant les 2 premières années et sur l'ensemble du cycle pour les élèves pianistes- guitaristes.

Dès la 3<sup>ème</sup> année, les autres instrumentistes intègrent un orchestre (ou atelier après accord de l'équipe pédagogique). Certains élèves plus avancés peuvent également intégrer ces formations dès la 2<sup>ème</sup> année sur proposition de l'équipe pédagogique.

F.M. Formation Musicale	Formation Instrumentale Ou vocale	Pratique collective
FM A 0H45/sem FM B 1H30/sem FM C 1H/sem FM D 1H/sem	0h30 hebdomadaire tout le long du cycle (ce temps peut être augmenté dans le cadre d'une pédagogie de groupe)	Chorale 0H30/sem obligatoire les 2 premières années  Orchestre (1H) et/ou Chorale (1H) dès la 3 <sup>ème</sup> année

- . Auditions et concerts de classe
- . Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- . Examen de fin de cycle (Attestation d'Etudes Musicales A.E.M.)

## LE CYCLE II - MUSIQUE

Le 2<sup>ème</sup> cycle est une période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et musicales.

Outre l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à développer l'ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses.

Un des enjeux de ce cycle est de former des musiciens en vue d'une future ou actuelle pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel.

La durée de ce cycle est comprise entre 3 et 5 ans et la durée hebdomadaire des cours entre 3 et 6 heures dont 45 minutes minimum consacrées à la pratique individuelle.

F.M. Formation Musicale	F.I. Formation Instrumentale	P.C. Pratique Collective
F.M. E 1H/semaine F.M. F 1H30/semaine F.M. G « modules » -chant dictée 30 minutes -théorie 30 minutes -rythme 30 minutes	0h45 /hebdomadaire  Tout le long du cycle. (Ce temps peut être augmenté dans le cadre d'une pédagogie de groupe)	De 1H à 2H  suivant la pratique d'ensemble (possibilités de plusieurs ensembles/ateliers)

- . Auditions et concerts de classe
- . Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- . Examens de fin de cycle (Brevet d'Etudes Musicales - B.E.M.)

## CYCLE III – MUSIQUE

### Cycle de formation à la pratique amateur

Le 3<sup>ème</sup> cycle est le cycle de spécialisation.

Il s'inscrit dans le prolongement des 2 précédents cycles, et doit permettre à l'élève de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome, d'acquérir des connaissances structurées et de s'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur.

La durée de ce cycle est comprise entre 2 et 4 ans et la durée des cours entre 3 et 6H dont 1H d'enseignement à caractère individuel.

F.M. Formation Musicale	F.I. Formation Instrumentale	P.C. Pratique Collective
1H/semaine Culture musicale (pendant 2 ans) (Histoire Musique - Analyse)	1H/hebdomadaire  Tout le long du cycle	1H30 à 2H minimum suivant la pratique d'ensemble  Possibilité plusieurs ensembles/ateliers

- . Auditions et concerts de classe
- . Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- . Examen de fin de cycle (Certificat d'Etudes Musicales – C.E.M.)

### LE CURSUS DES ETUDES VOCALES

La spécificité de la classe de chant est d'accueillir des élèves adultes – avec ou sans « passé musical ». Le cursus « chant » est donc légèrement différent : il comprend une année d'observation (FM adulte + Formation Vocale) pour les élèves débutant avant le Cycle I.

## CYCLE I

F.M.A. Formation Musicale Adulte	Formation Vocale	Pratique Chant
Adulte 1 1h/sem Adulte 2 0h45/sem Adulte 3 0h45/sem Adulte 4 (si besoin)	0h30 tout le long du cycle ( Ce temps peut-être augmenté dans le cadre d'une pédagogie de groupe)	Chœur Gospel (1h30 hebdomadaire) <b><u>obligatoire</u></b> dès l'entrée en cycle 1

- . Auditions et concerts de classe
- . Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- . Examen de fin de cycle (Attestation d'Etudes Musicales A.E.M.)

## CYCLE II

Formation Vocale	Pratique Collective
0h45 la 3 <sup>ème</sup> année du cycle (ce temps peut-être augmenté dans le cadre d'une pédagogie de groupe)	Chœur adulte (1h30 hebdomadaire) Et/ou ensemble vocal (1h hebdomadaire) Sur proposition du professeur, avec l'accord du directeur

- . Auditions et concerts de classe
- . Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- . Examen de fin de cycle (Brevet d'études musicales-BEM)

## CYCLE III

Formation Vocale	Pratique Collective
1h Tout le long du cycle (ce temps peut-être augmenté dans le cadre d'une pédagogie de groupe)	Chœur Gospel (1h30 hebdomadaire) Et/ou Ensemble Vocal (1h hebdomadaire) sur proposition du professeur, avec accord du directeur

- . Auditions et concerts de classe
- . Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- . Examen de fin de cycle (Certificat d'études musicales-CEM)



### « CURSUS PERSONNALISE »

- Après le cycle I (et évaluation)
- 5 ans maximum
- Un cours « instrument » de 30 minutes
- Participation aux auditions de classe
- Pratique collective (obligatoire)
- Possibilité de réintégrer le cursus traditionnel en cycle II



### « CYCLE PRATIQUE INSTRUMENTAL »

- Après le cursus personnalisé ou Cycle II ou Cycle III
- Participation aux auditions de classe
- Cours instrument en ensemble
- Pratique collective (orchestre/ateliers...)

## ACCUEIL DES ADULTES

### Adultes :

- Formation musicale (sauf si niveau suffisant)
- Inscription dans une classe en fonction des places disponibles
- Pratique collective **obligatoire**

### Cursus :

- cycle I maximum 5 ans  
(Évaluation en fin de cycle puis 2 options)
- continue le cursus classique Cycle II et Cycle III
- ou
- cursus personnalisé = **5 ans maximum**
- ou
- cursus « pratique instrumentale »

## EVALUATION – CURSUS MUSIQUE

Elle a pour fonction de situer l'élève dans sa progression et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité.

Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble des disciplines suivies.

Elle est réalisée, d'une part, par un contrôle continu réalisé par l'équipe pédagogique et, d'autre part, sous forme d'une évaluation ponctuelle, organisé en examens de fin de cycle.

### a – L'évaluation continue (contrôle continu)

L'évaluation continue est placée sous la responsabilité du Directeur d'établissement et des enseignants.

Elle est effectuée pendant la durée de chaque cycle par chacun des professeurs de l'élève grâce à :

- un dialogue entre le(s) professeur(s), l'élève et ses parents
- la tenue d'un carnet de liaison dès l'entrée au Conservatoire
- la tenue de bulletins (semestriels), transmis aux parents 2 fois par an
- les auditions et concerts

### b – L'évaluation ponctuelle

L'évaluation est effectuée sous forme d'examens de fin de cycles. La décision de présenter un candidat à l'examen est prise en concertation élève/parents/enseignants/Direction.

Les élèves sont présentés aux examens en situation de « réussite ».

Les évaluations terminales, placées sous la responsabilité du Directeur de l'établissement, associent des enseignants spécialistes et généralistes et peuvent associer aussi des professionnels extérieurs invités.

**La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :**

## \* FIN 1<sup>er</sup> CYCLE

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présence obligatoire en Formation Musicale ou avoir terminé cursus Formation Musicale Adulte
- Présence obligatoire en Pratique Collective (chorale pour les instruments piano, accordéon, guitare)
- Présentation d'un document écrit, réalisé par l'élève ayant pour thème son instrument (sujet déterminé avec le professeur en début d'année scolaire) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves Instrumentales/Vocales
  - . 1 pièce avec accompagnement
  - . 1 pièce d'autonomie préparée seul 1 semaine avant

### Résultat :

La Direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- valider la formation reçue en 1 cycle et le passage de l'élève en 2<sup>ème</sup> cycle ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1<sup>er</sup> cycle
- proposer une réorientation

## **\* FIN 2<sup>ème</sup> CYCLE**

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présence obligatoire en Formation Musicale ou avoir terminé le cursus Formation Musicale
- Présence obligatoire en Pratique Collective
- Présentation d'un document écrit réalisé par l'élève. Sujet déterminé chaque année, se rapportant à l'instrument (répertoire, œuvre majeure, facture, histoire, compositeurs) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves Instrumentales/Vocales
  - . 2 pièces avec accompagnement de styles différents
  - . 1 pièce d'autonomie préparée seul 1 semaine avant

### Résultat :

La Direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- décerner un brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle et valider le passage en 3<sup>ème</sup> cycle
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 2<sup>ème</sup> cycle
- proposer une réorientation

## **\* FIN 3<sup>ème</sup> CYCLE**

Le 3<sup>ème</sup> cycle de formation à la pratique en amateur est conclu par le Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.). Ce certificat est délivré par l'établissement après validation des modules suivants :

- Unité de Valeur Formation musicale groupe 6
- Unité de Valeur Culture musicale
- Unité de Valeur Pratique collective (orchestre- musique de chambre)
- Unité de Valeur Ateliers d'improvisation (jazz, musique traditionnelle, percussion africaine)
- Dossier de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présentation d'un dossier écrit, réalisé par l'élève ou l'organisation d'un concert (voir annexes)
- Epreuves Instrumentales/Vocales
  - . 2 pièces d'époques et de styles différents
  - . 1 œuvre de musique de chambre

### Résultat :

Le Certificat des Etudes Musicales peut être obtenu avec la mention : Très bien - Bien - Assez bien

## DOSSIER D'ÉLÈVE DE PASSAGE DE CYCLE

### FIN DE 1<sup>ER</sup> CYCLE :

Deux aspects à traiter :

#### A - Moi et l'instrument :

- Mon choix
- Les cours
- Les ensembles ou orchestre
- L'instrument à la maison
- Ce que j'aime jouer
- Les auditions, concerts, etc...

#### B - Un historique de l'instrument :

3 à 4 pages avec photos et éventuellement une description des différentes parties de l'instrument moderne et des différents types dans le cas de familles.

### FIN DE 2<sup>EME</sup> CYCLE

Concert/Spectacle

- Dossier dactylographié de 3 à 4 pages décrivant et commentant un concert ou spectacle (pour les élèves de danse – hors école de musique – dans lequel l'élève s'est rendu dans les douze derniers mois)
- Ce concert ou spectacle devra être en concordance avec l'étude de son instrument ou de son option danse
- Le dossier devra comporter :
  - . des éléments tangibles (programme, articles de journaux),
  - . une description du programme avec notes sur les oeuvres et les compositeurs,
  - . la composition de la formation,
  - . Les impressions personnelles sur les oeuvres et l'interprétation devront être argumentées.

### FIN DE 3<sup>EME</sup> CYCLE

Dossier, 15 jours avant l'examen, ou concert

Dossier :

Sujet restreint et traité avec précision en rapport avec l'instrument de l'élève : l'instrument et son répertoire, un style, un genre, une époque, une pratique sociale, un ou des compositeurs, un interprète, etc... (dans le cas du compositeur ou interprète, l'aspect musical, technique, stylistique doit être développé au dépend du biographique)

Les sources doivent être citées. 3 à 5 pages dactylographiées, l'élève présentera son dossier lors d'un court échange avec le jury.

## Organisation d'un concert :

Toutes les phases de l'organisation devront être réalisées conjointement : Directeur/professeur/élève.

⇒ Octobre : date à fixer et présentation du cadre à l'élève (lieu, durée)

⇒ 3 mois avant le concert :

- l'élève présente le contenu (oeuvres, interprètes) et ses demandes matérielles
- il est informé des possibilités de publicité qu'il devra réaliser
- il planifie les répétitions

⇒ 1 mois avant

- l'élève dépose ses maquettes d'affichettes et d'invitation. Il se charge de la distribution (sauf listing école)

⇒ 8 jours avant

- il donne le texte avec une mise en page du programme

# CURSUS MUSIQUE

**EVEIL (5 ans /grande section maternelle)**  
- Eveil musical / corporel

## INITIATION (6 ans / C.P.)

- Initiation musicale
- Découverte instruments

## CYCLE I (3 à 5 ans)

- Instrument ( 30 minutes)
- Formation musicale
- Pratique collective/chorale
- Auditions et concert de classe
- Contrôle continu à l'intérieur du cycle
- Examen de fin de cycle

## CYCLE II ( 3 à 5 ans)

- Instrument ( 45 minutes )
- Formation musicale
- Pratique collective
- Auditions et concert de classe
- Contrôle continu
- Obtention du B.E.M.

## Cursus personnalisé (5 ans maximum)

- Instrument ( 30 minutes)
- Pratique collective
- Participation aux auditions de classe
- 

## CYCLE III ( 2 à 3 ans)

- Instrument 1 heure
- Culture musicale
- Pratique collective
- Audition et concert de classe
- Contrôle continu
- Obtention du C.E.M.

## Cycle pratique instrumentale

- Participation aux auditions de classe
- Cours instrument en ensemble
- Pratique collective (orchestre / atelier)

## ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE

Le Conservatoire du Val de Seine propose un enseignement chorégraphique composé de plusieurs disciplines spécifiques complémentaires :

- Danse Classique
- Danse Contemporaine
- Danse Modern Jazz / Hip Hop
- Danse Stretching
- Culture Chorégraphique

## CURSUS

Le cursus des études chorégraphique comporte 2 cycles qui marquent les grandes étapes de la formation des élèves avec des objectifs spécifiques et permettent à chacun de progresser à son rythme.

Le cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis.

Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences dont la cohérence sera évaluée à l'issue de la période établie.

### 1<sup>ER</sup> CYCLE DANSE

Le 1<sup>er</sup> cycle pose les bases d'une pratique artistique et constitue une période d'expérimentation au cours de laquelle le jeune danseur va développer son goût et son appétence pour la danse.

Il doit permettre à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers chorégraphique en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible.

L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une technique permettant le développement de la construction corporelle, de l'expression artistique et de s'épanouir harmonieusement.

L'âge minimum d'accès à ce cycle est de 8 ans (réf. Schéma pédagogique du Ministère de la Culture 2008). Sa durée est comprise entre 3 et 5 ans et comporte 3 phases. La durée hebdomadaire des cours est comprise entre 1 heure et 3 heures.

Les élèves sont encouragés à participer aux ateliers de pratiques collectives (chorales, etc...).

Le 2<sup>ème</sup> cycle Danse est une période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et chorégraphiques.

Outre d'un langage chorégraphique et artistique, l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à développer l'ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses.

Un des enjeux de ce cycle est de former des danseurs en vue d'une future ou actuelle pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel.

La durée de ce cycle est comprise entre 3 et 5 ans et la durée hebdomadaire des cours est de 2 heures et 1 heure de Pointes (2 x 30 minutes) et 1 heure tous les 15 jours de Culture Chorégraphique.

Les élèves sont encouragés à participer aux divers ateliers de pratiques collectives (chorales, etc...).

### EVALUATION – CURSUS DANSE

Elle a pour fonction de situer l'élève dans sa progression et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité.

Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble des disciplines suivies. Elle est réalisée, d'une part, par un contrôle continu réalisé par l'équipe pédagogique et, d'autre part, sous forme d'une évaluation ponctuelle, organisé en examens de fin de cycle.

#### **a - L'évaluation continue** (contrôle continu)

L'évaluation continue est placée sous la responsabilité du Directeur d'établissement et des enseignants.

Elle est effectuée pendant la durée de chaque cycle par chacun des professeurs de l'élève grâce à :

- un dialogue entre le(s) professeur(s), l'élève et ses parents
- la tenue d'un carnet de liaison dès l'entrée au Conservatoire
- la tenue de bulletins (semestriels), transmis aux parents 2 fois par an
- les auditions et concerts

#### **b - L'évaluation ponctuelle**

L'évaluation est effectuée sous forme d'examens de fin de cycles.

La décision de présenter un candidat à l'examen est prise en concertation élève / parents / enseignants / Direction.

Les élèves sont présentés aux examens en situation de « réussite ».

Les évaluations terminales, placées sous la responsabilité du Directeur de l'établissement, associent des enseignants spécialistes et généralistes et peuvent associer aussi des professionnels extérieurs invités.



**La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :**

**\* FIN 1<sup>ER</sup> CYCLE**

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présentation d'un document écrit, réalisé par l'élève ayant pour thème « Moi et la Danse » (sujet déterminé avec le professeur en début d'année scolaire) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves : . 1 variation imposée  
. 1 variation libre

Les variations imposées sont préconisées par le Ministère de la Culture, sont communiquées aux établissements sous orme de vidéogrammes édités par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS).

**Résultat :**

La Direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- valider la formation reçue en 1 cycle et le passage de l'élève en 2<sup>ème</sup> cycle ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1<sup>er</sup> cycle
- proposer une réorientation

**\* FIN 2<sup>EME</sup> CYCLE**

- Dossier de suivi des études de l'élève (composé des relevés semestriels)
- Présence obligatoire en Culture Chorégraphique
- Présentation d'un document écrit réalisé par l'élève. Sujet déterminé chaque année, se rapportant à la danse l'instrument (répertoire, œuvre majeure, histoire, etc...) à rendre 10 jours avant la date de l'examen
- Epreuves :
  - . 1 variation imposée (préconisée par le Ministère de la Culture) dans la discipline dominante
  - . 1 composition personnelle ou variation libre
  - . 1 variation dans la discipline complémentaire

Les variations imposées sont préconisées par le Ministère de la Culture, sont communiquées aux établissements sous orme de vidéogrammes édités par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS).

## Résultat :

La Direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- décerner un brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle et valider le passage en 3<sup>ème</sup> cycle
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 2<sup>ème</sup> cycle
- proposer une réorientation

## DOSSIER D'ELEVE DE PASSAGE DE CYCLE

### FIN DE 1<sup>ER</sup> CYCLE

#### MOI ET LA DANSE

- Mon choix
- Les cours
- Ce que j'aime danser
- Les auditions, spectacles, etc...

### FIN DE 2<sup>EME</sup> CYCLE

#### Spectacle

- Dossier dactylographié de 3 à 4 pages décrivant et commentant un spectacle (hors Conservatoire – dans lequel l'élève s'est rendu dans les douze derniers mois)
- Ce spectacle devra être en concordance avec l'étude de son option danse
- Le dossier devra comporter :
  - . des éléments tangibles (programme, articles de journaux),
  - . une description du programme avec notes sur les œuvres, compositeurs et chorégraphies
  - . la composition de la formation,
  - . Les impressions personnelles sur les œuvres et l'interprétation devront être argumentées.